

Challenge du GHS

Article B01 – Règlement

Article B01.1 - Généralités

Les challenges se déroulent sur les hauteurs 70, 80, 90, 100, 110 et 120 cm lors des concours C3. Le challenge de saut d'obstacle est ouvert à tout cavalier scolaire, junior ou senior, membre d'un cercle affilié au GHS et détenteur d'une licence J02, 03 à 16 délivré par la LEWB et aux chevaux immatriculés à la FRBSE.

En 70 cm, il s'agit d'un challenge de régularité : 1 point de participation est attribué par journée de concours.

Article B01.2 - Participation

Le cavalier peut participer avec plusieurs chevaux dans chaque épreuve. (Max 3)

Déterminé pour le podium final, seuls les points obtenus par la meilleure paire cavalier/cheval seront retenus.

Article B01.3 - Restrictions

Une paire cavalier/cheval ne peut être classé que dans un challenge. Il ne sera classé dans le challenge de hauteur supérieure qu'à partir de sa quatrième participation et les points acquis en catégorie inférieure sont perdus.

Article B01.4 - Attribution des points

Pour être repris dans le classement, il faut avoir participé à 4 journées de concours. Seront pris en compte les meilleurs résultats de la moitié des journées de concours (arrondi à l'unité entière inférieure si le nombre de concours est impair) avec un minimum de 5 épreuves (dans le cas où moins de 10 épreuves de cette catégorie ont été organisées). Les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve : 1er =50, 2ème=48, 3ème= 46, ...jusqu'à 0. Les cavaliers éliminés obtiennent 0 pts.

10 pts de participations seront attribués à chaque paire cavalier/cheval et la participation se fera sur l'épreuve la plus élevée. **Les points de participations sont plafonnés à 75 % des épreuves (calcul effectué hors finale de challenge – voir art B01.6).**

Tout litige sera traité par la commission d'obstacle et sa décision sera sans appel.

Article B01.5 – Lundi de foire

Le concours du lundi de foire ne compte pas dans le calcul des manches ni des points attribués pour les challenges du GHS quelle que soit la catégorie.

Article B01.6 – Finale de challenge

Le dernier concours de la saison organisé fin septembre constituera la Finale de challenge. A cette occasion, le barème des points sera doublé. La participation à cette épreuve finale comptant toujours dans le calcul du challenge. Seront également ajoutés 20 points de participation pour cette épreuve finale.